



HAL
open science

L'entrepreneur coopératif: des utopies anciennes aux secteurs nouveaux (1817-1947)

Robert Noumen, Jean-Paul Tchankam

► **To cite this version:**

Robert Noumen, Jean-Paul Tchankam. L'entrepreneur coopératif: des utopies anciennes aux secteurs nouveaux (1817-1947). *Management & sciences sociales*, 2012, Performance et entreprise responsable, 17, pp.122-131. hal-01878306

HAL Id: hal-01878306

<https://hal.science/hal-01878306>

Submitted on 20 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

L'entrepreneur coopératif : des utopies anciennes aux secteurs nouveaux (1817 – 1947)

Robert Noumen

Maître de conférences Université Paris 13- Sorbonne Paris Cité,
Laboratoire CEPN, CNRS UMR 7234
robert.noumen@orange.fr

Jean-Paul Tchankam

Professeur Senior, KEDGE Business School Bordeaux
jean-paul.tchankam@kedgebs.com

Cette communication fait un détour historique par le concept d'entrepreneuriat coopératif depuis Robert Owen (utopiste du mouvement coopératif) en passant par la dynamique initiale générée par le mouvement coopératif et son internationalisation (1851-1892). Les mutations des formes coopératives en fonction de la réalité de l'environnement vont participer à la pertinence entrepreneuriale du contexte. Le passage de la thèse idéologique de Charles Gide sur la République Coopérative à la thèse pragmatique de Georges Fauquet sur le secteur coopératif va contribuer à opérer un rapprochement entre l'éthique coopérative et l'éthique de l'entrepreneur.

Mots-clés : Secteur coopératif, mouvement coopératif, éthique coopérative.

À des périodes historiques différentes, des acteurs de la vie sociale ont rêvé d'un environnement organisationnel moins contraignant pour les travailleurs ; c'est le cas de Robert Owen (1771-1858) et son plan (Owen, 1963), de Charles Fourier (1772-1837) avec le comptoir communal (Fourier, 1970), voire d'Henri Saint-Simon (1760-1825) ou encore d'Étienne Cabet (1788-1856) (Cabet, 1840). D'autres ont initié le fait coopératif dans le cadre d'une démarche d'entrepreneur en

participant à des réalisations locales ou en les favorisant, comme Jean-Philippe Buchez (1796-1865) avec les coopératives ouvrières, ou les pionniers de Rochdale et leurs principes coopératifs (Desroche, 1977). Ces démarches doivent être inscrites dans le champ de l'entrepreneuriat collectif de par les dimensions collectives de leurs fonctionnements et de leurs objectifs ; car la contribution des adhérents au projet est une finalité en soi, sans que cela puisse être saisi comme

un élément fondamental des entreprises sociales.

À toutes ces époques l'entrepreneur¹ qui est à la fois un exemple et un leader dans la société, est surtout perçu comme celui qui bénéficie du travail des autres, car disposant des terres ou de capitaux dans des proportions importantes et ne pouvant s'en occuper sans avoir recours à la force de travail d'autrui, même s'il n'est pas obligatoirement un capitaliste (dans ce cas l'individu isolé créant son affaire est consacré). Il est en opposition avec ce que l'on nomme « *producteur autonome* » ayant la maîtrise de son outil de production qu'il met en œuvre par sa réalisation personnelle dans une structure sociale concrète.

Entre les deux va naître une autre forme d'organisation de l'activité condamnant toute production basée sur l'obsession du profit et favorisant des travailleurs exerçant leurs activités pour leur propre compte. Ceux-ci mettent en œuvre tous les moyens pour recueillir le produit de l'intégralité de leur travail, d'où la promotion des sociétés coopératives comme moyen collectif le plus efficace pour transformer la société au profit des travailleurs. En effet les profits émanant de cette activité sont équitablement mis à la disposition des coopérateurs dans un processus où le travail est mieux valorisé que le capital. Ainsi les acteurs coopérateurs dans ce regroupement de personnes décident de l'avenir de leurs entreprises sur la base d'un fonctionnement démocratique.

Ces différentes réalisations locales se sont structurées de manière à faire face à la concurrence des entreprises du mode de production dominant (grandes entreprises patronales et sociétés par actions) et ceci de façon plus ou moins cordonnée pour parvenir à proposer une alliance coopérative internationale. Cet internationalisme coopératif qui s'appuie sur les avantages coopératifs va être accueilli au congrès de Copenhague et vivement encouragé au congrès coopératif international de

Hambourg (1910). Lors de ces différentes assises proposant une vision globale de la société, les acteurs du projet coopératif n'ébauchent cependant pas une architecture de réorganisation sociale. Nous sommes ici face à une occasion manquée qui va se muer en découpage idéologique et/ou sectoriel du mouvement coopératif pour promouvoir un entrepreneuriat plus proche des exigences de la modernité sans pour autant rompre avec les valeurs éthiques d'administration démocratique.

Dans ces organisations démocratiques, la fonction d'entrepreneur n'est pas seulement économique mais elle a aussi une dimension sociale² et éthique ; elle ne doit pas exclusivement découler de la propriété des outils de production mais également et surtout d'un principe fondateur du mouvement coopératif qui est le principe démocratique visant à échapper au pouvoir du capital et à ses conséquences sur la gestion de l'organisation.

Des utopies aux réalisations concrètes

Cette période est celle de l'épanouissement d'une galaxie complexe source d'un projet associatif qui s'émancipera plus tard, selon les circonstances de l'action et les exigences de la structure sociale concrète coopérative ou mutualiste.

Robert Owen et les owenistes sont ceux qui donnent le top départ notamment dans un *Rapport à la commission pour le soutien aux*

1. Pour François Perroux (1965), « l'entrepreneur (...) n'est pas plus un homo œconomicus dominé par le calcul hédonistique qu'il n'est l'agent d'exécution du consommateur pour la plus grande satisfaction des besoins de ce dernier ». Schumpeter distingue historiquement quatre types d'entrepreneurs qui sont le fabricant commerçant, le capitaine d'industrie, le directeur et le fondateur. Cette typologie est loin de la notion d'entrepreneur démocratique en vigueur dans les coopératives.

2. Notamment en favorisant des bonnes conditions de travail (confort, hygiène et sécurité).

pauvres de l'industrie en mars 1817 ; ils disent d'entrée de jeu que « *tout plan pour l'amélioration du sort des pauvres doit combiner les moyens pour éviter à leurs enfants d'acquiescer de mauvaises habitudes et leur en donner de bonnes ; leur procurer une formation utile et de l'instruction ; fournir un travail convenable aux adultes ; orienter leur production et leur consommation pour leur plus grand bien, à eux-mêmes et à la société ; les placer dans un environnement tel qu'il leur évite les tentations inutiles et assure une étroite union entre leur intérêt et leur devoir* » (Desroche, 1976).

Robert Owen était devenu dès 1800 un entrepreneur dans une Angleterre prospère soutenue par la révolution industrielle et une société paralysée par les effets intolérables de misères matérielles provoqués par cette même révolution industrielle ; c'est ainsi que face à cette société où chaque acteur lutte pour survivre, Robert Owen va proposer un système communautaire désigné à l'époque par un néologisme sorti des milieux owenistes : « socialiste ». La réalisation du premier modèle de communauté va séduire et susciter une vague de contagion sur la planète. Le principal essai qu'il entamera lui-même sera la grande communauté de New Harmony en Indiana (1825-1828).

Les disciples d'Owen vont se retrouver à partir de 1824 dans la London Co-operative Society dont l'objectif était de diffuser les principes communautaires du patriarcat par de nombreuses publications (notamment *Co-operative Magazine* à partir de 1826), des conférences et des débats en direction des groupes laborieux mais aussi vers les autres classes sociales.

Il faut préciser qu'il existe d'autres sources plus anciennes, comme en Grèce la société d'Ampélakia (Mavrogiannis, 1967, 1975) ou la lointaine vision pré-coopérative de la colonie établie en 1663 dans le Delaware par Peter Plockhoy (Séguy, 1968).

Un des autres acteurs de cette période est Henri de Saint Simon qui à travers sa parabole³ (1819) célèbre les savants, les artistes et les artisans qui sont les acteurs sociaux dont l'intérêt positif est de participer au mieux-être de la société. Pour H. de Saint Simon, ces hommes sont essentiellement des producteurs, ce sont également ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation en la rendant productive dans les sciences, les beaux-arts, les arts et métiers. D'après Saint Simon, la disparition de ces Français utiles à la nation ferait de la France un *corps sans âme*, une société *en état d'infériorité* à l'égard des ses principaux concurrents (Saint Simon, 2012).

Le comptoir communal de Fourier est un modèle plus proche des coopératives rurales multifonctionnelles des campagnes dont l'objectif était de faire face aux exploitations perpétrées par le commerce et l'usure. Pour Charles Gide, la valeur prophétique de l'œuvre de Fourier se comprend à travers son incidence non seulement sur l'organisation de la production agricole et industrielle, mais aussi sur la consommation.

Dans son organisation, le comptoir communal est proche de la communauté de New Harmony ; il peut détenir cultures et troupeaux et selon les possibilités, il attribuerait à ses compagnons même les plus pauvres une part d'intérêt sur quelques marchandises spéciales comme les fruits et légumes, le but étant de provoquer en eux une capacité d'entrepreneur qui doit naître de leur participation sociétaire et de leur éloignement du désintéressement que l'on attribue au travailleur dans les manufactures.

3. « Admettons...que la France eût le malheur de perdre le même jour Monsieur, frère du Roi, Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, Monseigneur le duc d'Orléans, Monseigneur le duc de Bourbon (...) il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État » (Saint-Simon, 1819). *Saint Simon à la suite de ceci fut accusé d'attentat contre un membre de la famille royale par sa supposition. Il faut ajouter que cette parabole saint-simonienne va inspirer plus tard E. Poisson pour une autre parabole relative à la République Coopérative.*

L'objectif du comptoir communal est de :

- Réduire de moitié la gestion domestique des ménages pauvres et même des moyens ;
- Payer à jour fixe, par anticipation et sans frais, les impôts de la commune ;
- Avancer des fonds au cours le plus bas à tout cultivateur dont les domaines présenteraient des garanties ;
- Procurer à chaque individu toutes les denrées indigènes ou exotiques au plus bas prix possible, en l'affranchissement des bénéfiques intermédiaires que font les marchands... ;
- Assurer en toute saison des fonctions lucratives à la classe indigente, des occupations variées, et sans excès ni sujétion, soit à la culture, soit aux ateliers. (Desroche, 1977).

Que ce soit chez Owen, Fourier ou Saint Simon, sans parler de la fonction de l'entrepreneur telle que nous la concevons dans les sociétés par action ou telle que piloté par le CA des entreprises coopératives, la place du producteur, de l'artiste ou de l'inventeur dans la société est importante car il est à l'initiative de son projet de développement dans un environnement où le régime salarié est compris comme un état définitif. Le plan d'Owen, la parabole de Saint Simon et le comptoir communal de Fourier ont pour dénominateur commun la volonté de créer « *un ordre nouveau de chose, c'est-à-dire le capital servant d'instrument au travail et non plus comme aujourd'hui le travail servant d'instrument au capital* » (Gide, 1893). Dans cette situation, le patron n'est qu'un intermédiaire (Gide, 2000).

Du fait coopératif à son internationalisation (1851-1892)

Historiquement en Europe, la démarche coopérative est considérée comme une réponse à la formation et au développement du mode de production capitaliste. Ces réponses, malgré leur caractère globalisant, se sont inspirées de la pensée des utopistes qui sont à nos yeux les véritables pionniers de

ce mouvement. Le fait coopératif est l'œuvre de la triarchie européenne répartie dans les trois pays suivants :

- En Angleterre, W. King⁴ (1786-1865) et les équitables pionniers de Rochdale inventent la coopérative de consommation animée par les coopérateurs associés ;
- En France, plusieurs expériences vont émerger. J.-P. Buchez (1796-1865) organise les ouvriers associés au sein des coopératives ouvrières de production (Buchez, 1866) ; Jeanne Françoise Derion⁵ (1805-1894) s'investit sur les coopératives de consommation et Jean-Pierre Beluze⁶ (1821-1908) s'intéresse aux épargnants associés pour élaborer les coopératives d'épargne et crédit mutuel ;
- En Allemagne Friedrich Wilhelm Raiffeisen⁷ (1818-1888) et Herman Schulze-Delitzsch⁸ (1808-1883) vont inspirer les coopératives agricoles, les coopératives d'épargne et crédit mutuel et les banques coopératives.

4. Le docteur William King est parfois présenté comme le père du mouvement coopératif moderne. En tout état de cause, il est le trait d'union et de transmission entre le projet utopique de Robert Owen et la réalisation des pionniers de Rochdale.

5. Cette ouvrière dès 1832 fréquentait les cercles des Saints-Simoniens et consacra une partie de son temps à l'étude des doctrines de Fourier et Cabet. Elle proposa une organisation fraternelle et solidaire de toutes les associations ayant pour objectif de défendre le droit des consommateurs, le droit au travail et le droit de souveraineté.

6. C'est un disciple de Cabet qui est avant tout un homme d'entreprise. Il est probablement à la base du nouveau décollage coopératif français par le canal de la pensée développée dans la revue *L'association* et par la pratique de l'association *Le crédit au travail*.

7. Originaire de Rhénanie, le jeune Raiffeisen n'eut pas une enfance très facile. En même temps qu'il bénéficiait des leçons du pasteur de sa paroisse, il aidait sa mère, devenue veuve, à travailler dans les champs. Fort de cette double approche des choses, il va initier les coopératives rurales en Allemagne et ailleurs.

8. Il est originaire d'une famille plutôt aisée et malgré ce positionnement il est également à l'origine de l'organisation dans sa ville dès 1849 de deux associations dont le dénominateur commun est la responsabilité solidaire des membres soutenus par les principes coopératifs. Il va être à la base des sociétés de crédit comme instrument nécessaire à la réalisation des coopératives de production.

Les retombées d'une pensée ingénieuse en expérimentation coopérative sont amoindries car ce que l'on gagne en certitude pratique est immédiatement endommagé sur le plan idéologique dans la boîte noire des valeurs. C'est pourquoi dans ces espaces géographiques la coopérative ne serait rien d'autre qu'un mariage de raison entre le besoin de justice sociale et l'efficacité économique. Ce mariage n'a de sens que si la nécessité d'agressivité économique n'empiète pas sur la réalité de justice sociale car la coopérative ne doit pas perdre de vue sa mission historique d'intérêt général (Noumen, 2008).

Dans sa pratique, l'entrepreneur coopératif développe son activité généralement dans les secteurs délaissés ou abandonnés par les entreprises du secteur dominant, c'est pourquoi dès 1892 une proposition pour une alliance internationale des amis de la production coopérative est initiée. Au cœur de cette proposition, la question non moins récurrente des principes de Rochdale (1844) déjà élément fédérateur du mouvement coopératif britannique, sera désormais acquis comme la matrice du projet coopératif international. Cette interprétation du modèle coopératif de Rochdale va émerger au congrès fondateur de l'Alliance Coopérative Internationale, ACI⁹.

Des mouvances coopératives à l'organisation (1895-1914)

Cette période qui se situe entre la création de l'ACI à Londres et les ravages de la grande guerre. Elle est également importante en France car il s'agit de la période du rapprochement entre les deux principales tendances de la coopération française. La première tendance apolitique s'articule autour de la personnalité de Charles Gide¹⁰ (1847-1932) à travers l'école de Nîmes¹¹. Ce sont les partisans de l'entreprise coopérative de consommation et la seconde tendance, d'inspiration socialiste, s'articule autour de l'École de Saint-Claude¹² et de la Bourse. En

effet cette période va connaître deux acteurs importants (Charles Gide et Jean Jaurès) initiateurs du pacte d'unité de 1912.

En 1912, sous la direction de Jean Jaurès¹³ (1859-1914) et grâce au concours bienveillant d'Albert Thomas¹⁴ (1878-1932), le pacte de Tours est signé. Mais entre temps, l'affaire de la Verrerie de Carmaux va révéler à Jaurès l'univers de la coopération.

9. *L'Alliance coopérative internationale fondée à Londres en 1895 est une organisation non gouvernementale indépendante qui représente et assiste les coopératives nationales et internationales dans toutes les branches de l'activité économique. Cette association compte de nombreux membres provenant des pays les plus divers aussi bien sur le plan idéologique qu'économique.*

10. *Charles Gide passe son enfance à Uzès ; ensuite il se rend à Paris pour effectuer ses études ou il soutiendra une thèse de doctorat en droit en 1872 et réussira au concours d'agrégation deux plus tard. À ce titre il est nommé comme professeur d'université à Bordeaux et sur le plan théorique il s'oppose aux libéraux de Bastiat. Nommé ensuite à Montpellier, cet universitaire va devenir un adepte du projet coopératif.*

11. *En reprenant contact avec ses amis d'enfance à Nîmes, Charles Gide fonde avec eux une coopérative et de cette œuvre collective va naître l'école de Nîmes dont le rôle dans l'histoire de la coopération française est sans égal.*

12. *La Fraternelle est une petite coopérative du Jura fondée en 1881 qui adopta des nouveaux statuts sous l'impulsion des membres socialistes en 1886. a la différence des coopératives de l'autre tendance,, les bénéfiques étaient exclusivement consacrés à des buts d'intérêt coopératif. La pensée de cette école de Saint Claude selon l'expression de Gide a été développée par Henri Ponard en 1903 au quatrième congrès national de la coopération socialiste.*

13. *Jaurès n'est pas de ceux que nous pouvons identifier comme militant de la coopération. Ni sa curiosité intellectuelle, ni son combat politique, ni même son idéologie socialiste ne le poussent vers la coopération. Pourtant dans les faits, il va accompagner avec force et conviction l'évolution du projet coopératif français et c'est ainsi qu'il va s'engager à la création d'une verrerie ouvrière.*

14. *Écrivain (auteur notamment de l'Histoire anecdotique du travail en 1908) et journaliste à L'Humanité de Jaurès où il publia entre 1906 et 1910 des monographies consacrées aux coopératives. Dans le cadre de son activité militant il va publier de nombreuses brochures consacrées aux thèses socialistes et coopératives. Il jouera aussi un rôle important au sein du mouvement coopératif français et à l'ACI dont il restera membre jusqu'à sa mort en 1932.*

Cette période est également celle de l'avantage coopératif comme moyen d'action économique à la disposition des classes ouvrières. Cette mutation des pratiques coopératives va s'exprimer à travers l'émergence d'une suite appropriée et innovatrice opérant sur un secteur coopératif qui est celui de la coopération d'épargne et crédit.

L'espace géographique de cette mouvance n'est pas exclusivement européen, même si cette dimension n'est pas sans échos sur les pratiques internationales. Des expérimentations intéressantes vont voir le jour en Belgique ou en Italie, mais aussi en Pologne, en Russie, au Québec avec Alphonse Desjardins et son mouvement coopératif dont nous voyons aujourd'hui les performances et la pertinence du modèle dans le secteur de la banque au Canada.

Le trait commun de toutes ces contributions est l'image qu'elles se font de l'entrepreneur qui ne doit pas se rendre à une force incontestable, mais à un conseil d'administration démocratiquement constitué et œuvrant au service de l'intérêt général. Les coopérateurs sont des véritables entrepreneurs car ils participent de manière équitable à la prise de décision et non, comme dans les sociétés par actions, des simples investisseurs attendant la rémunération de leur investissement. De ce point de vue, le rôle de l'entrepreneur est amoindri et dans la pratique il est cantonné à un rôle de simple intermédiaire pour ne pas se soumettre à une catégorie des producteurs qu'ils soient issus du sommet ou de la base pour administrer un environnement où les intérêts de classe font partie du paysage. Cette vision de l'entrepreneur et/ou du management, même si sur le plan de l'idéologie coopérative elle peut se concevoir, est en réalité le tendon d'Achille pour ce type d'organisation et dont la conséquence est de détruire à terme l'harmonie et l'enthousiasme qui a présidé à son éclosion.

De la réorganisation sociale aux thèses du secteur coopératif (1919-1945)

Cette période n'est pas simple historiquement car la violence n'a pas disparu en Europe même si dès 1921 le mouvement coopératif international a repris sa marche en avant au congrès de Bâle. Après la grande guerre, de nouveaux acteurs sont apparus sur le champ de la coopération et le nouveau modèle dit soviétique va se développer à côté du modèle coopératif classique. Ce modèle soviétique va intégrer l'ACI en 1924 à Gand.

C'est également pendant cette même période qu'une évolution idéologique majeure va avoir lieu car désormais la pensée coopérative va évoluer de la nostalgie de la république coopérative à la réalité du secteur coopératif développé par Georges Fauquet (1873-1953). Ce découpage aura une incidence sur la fonction d'entrepreneur au sein de l'univers coopératif ; désormais on passe du rejet idéologique de l'entrepreneur à une vision plus pragmatique d'un acteur ou groupe d'acteurs assurant des fonctions essentielles et qui est un élément clé dans le dispositif de progrès économique nécessaire à l'émancipation des entreprises du secteur coopératif.

Yves Breton, dans la conclusion de son article consacré à la fonction d'entrepreneur chez Gide, nous explique que la vision de l'entrepreneur même chez Gide (Breton, 2000) n'a cessé d'être tirillée entre son engagement idéologique comme dirigeant du mouvement coopératif français et sa qualité de professeur d'université d'économie qui lui permet de concevoir la difficulté d'échapper aux exigences de son environnement. Ce décalage entre ses convictions et sa confrontation à la réalité va petit à petit se combler vers la fin de sa vie, où il se fie au développement de l'industrie dans les pays développés notamment aux États-Unis qui « lui a révélé en effet, l'importance accrue du manager dans le nouveau capitalisme »

(Pénin, 1997). Charles Gide va se rendre à l'évidence de l'intérêt de la fonction d'entrepreneur même dans les entreprises coopératives. La perspective d'une nouvelle évolution vers la catégorisation des coopératives éloigne l'entreprise coopérative de sa sphère idéologique de réorganisation sociale pour lui imposer le quotidien de la réalité sociale d'une gestion dans un cadre où les travailleurs sont collectivement propriétaires de leurs outils de production. Malgré les besoins du terrain, les entreprises coopératives doivent s'inscrire dans des cadres éthiques vivant malheureusement dans une contradiction entre la nature de la structure sociale concrète et les effets induits par les acteurs sociaux chargés de la faire fonctionner.

Irréalisable « coïncidence » entre éthique coopérative et éthique de l'entrepreneur

L'éthique de l'entrepreneur coopératif ne peut se concevoir qu'à travers le rejet de la fonction classique d'entrepreneur par les coopérateurs car nous sommes face à une carence du contrôle démocratique de la direction. Pour les tenants de la pensée coopérative de base, la fortune de l'entrepreneur n'est pas toujours éthique et c'est pour cette raison que dans ces milieux cette fonction est constamment décriée. Contrairement aux autres formes d'entreprise, l'équivalent du capitaine d'industrie n'existe pas seul le conseil d'administration tient entre ses mains l'avenir de la coopérative, et c'est en son sein que les décisions stratégiques sont prises de manière démocratique.

Cette irréalisable harmonie entre l'éthique coopérative et l'éthique de l'entrepreneur est due à la nature du revenu de l'entrepreneur :

- Les suppléments réalisés dans une entreprise coopérative ne sont pas distribués aux membres, ils sont réinvestis

- dans l'activité ou transférés dans les comptes de réserves légales ou statutaires ;
- Les origines du profit ne doivent pas être une rente due uniquement à des « causes extérieures et accidentelles » ;
- Le bien-fondé du profit doit être éthiquement acceptable ;
- L'évolution du profit doit s'inscrire dans une logique de construction coopérative dans l'intérêt des membres.

Cette carence d'harmonie trouve également une expression dans le régime de propriété des coopératives qui est à équidistance entre la propriété commune indivisible (pouvoir de décision démocratique des membres) et la propriété sociale divisée en actions (pouvoir de décision à la hauteur des actions détenues). Cette propriété coopérative est engendrée par une double appréciation d'éléments de propriété à la fois divisible et indivisible et d'un pouvoir de décision inédite s'exprimant selon la tradition éthique « un homme—une voix ».

Les entreprises coopératives n'ont pas simplement pour mission d'améliorer la destinée professionnelle des travailleurs en leur consentant des gains supplémentaires, mais également en transformant et à terme en éliminant progressivement le salariat pour constituer un capital qui soit au service du travail, et produise des projets logiquement nés de la base qui remplissent les conditions d'efficacité économique et concurrence imposées par son environnement. Dans ce contexte de concurrence, la forme coopérative peut être appréciée uniquement du fait de l'activité, c'est ainsi que nous constatons un développement de l'entrepreneuriat coopératif dans les secteurs abandonnés ou délaissés par l'entrepreneur classique pour des raisons de rentabilité discutable ; dans ce cas on parle d'entreprise coopérative « fille de la nécessité », dans une économie familiale ayant pour objectif d'affranchir le travail et de libérer l'homme. En général, cette situation d'abandon de certaines activités par des entreprises capitalistes au profit d'entreprises coopé-

ratives est due à la nature difficile de l'activité (la collecte du lait et le ramassage des œufs en campagne, la construction des logements d'habitation en zone urbaine...), d'où l'intérêt pour les pouvoirs publics de faire appel à l'expertise de l'entrepreneuriat coopératif dans ces secteurs où le taux de rentabilité est faible.

Cette situation particulière permet de comprendre dans une démarche d'entrepreneuriat collectif, la notion de fonction¹⁵ éthique qui participe en réalité à la coordination de tous les processus

concourant au respect des principes éthiques au sein des organisations démocratiques. Le tableau 1 permet d'établir la connexion entre l'ensemble des valeurs et les pratiques morales qui fondent le projet coopératif (Noumen, 2011). Il décrit la fonction éthique en coopération par trois points mettant en évidence la spécificité coopérative et son organisation originale :

15. La notion de fonction a été introduite en France par Henri Fayol, *Administration industrielle et générale*, Dunod, Paris, 1931.

Tableau 1
Fonction éthique en coopération

<p>Origines doctrinales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes de Rochdale (Statut de 1844, les amendements de 1845 et la refonte de 1854). - Les reconsiderations des principes de Rochdale aux congrès de l'ACI de Londres 1934 et de Paris 1937. - La redéfinition de la plate-forme de Rochdale au congrès de l'ACI à Vienne en 1966. - La révision en 1995 par L'ACI des principes au congrès de Manchester.
<p>Au niveau de l'association des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éthique de la solidarité, - Éthique de la responsabilité, - Adhésion volontaire et ouverte à tous, - Exercice démocratique du pouvoir par les adhérents. dans les coopératives de base, les sociétaires ont des droits de vote égaux en vertu du principe démocratique « un homme-une voix ».
<p>Au niveau du fonctionnement en tant qu'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation économique des sociétaires qui contribuent de façon équitable au capital de l'entreprise et en ont le contrôle, - Autonomie et indépendance pour une entraide entre les sociétaires développée dans le cadre d'un pouvoir démocratique, - Forte synergie par une coopération inter coopératives pour apporter un bon service aux sociétaires et par-là même renforcer la capacité de l'entreprise.
<p>Au niveau de l'action au service de l'intérêt général</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des normes et des codes, - Contribution à la compréhension et au respect de nouvelles conceptions de l'environnement, - Éducation, formation et information en contribuant au développement de la société et en informant le grand public sur les valeurs et l'éthique coopérative, - Engagement envers la communauté en contribuant aux efforts globaux de développement durable.

- l'association des personnes ;
- le fonctionnement de l'association en tant qu'entreprise ;
- l'action de l'association au service de l'intérêt général.

Ce tableau présente les sources de l'éthique coopérative à travers les textes qui vont des principes de Rochdale (1844) à la révision de ces mêmes principes de 1995 à Manchester en passant par les travaux de l'ACI de Londres(1934), Paris (1937) et Vienne (1966). Ces textes sont comme on peut s'en douter la base doctrinale sur laquelle l'éthique de l'entrepreneur coopératif s'est bâtie. Cette construction est portée par la solide fondation des origines idéologiques inhérentes à son espace historique. De ces origines doctrinales, l'éthique coopérative va intégrer la dimension association des personnes, le sens de l'intérêt général et la dimension entrepreneuriale.

Conclusion

Le projet d'organisation coopérative a installé au cœur de son développement le concept d'entrepreneuriat collectif et démocratique non soumis à des calculs hédonistiques au service de la satisfaction des besoins des consommateurs. Ce projet inscrit son action au service d'une perspective collective et équitable de création de valeurs pour le bien-être de ses adhérents en s'adaptant régulièrement à la réalité de son environnement. C'est ainsi que, dans l'espace historique décrit dans cet article, nous constatons que, dès 1800, Robert Owen, l'utopiste du mouvement coopératif, était déjà entrepreneur dans une Angleterre paralysée par la misère sociale. Cette situation va s'enrichir avec l'épopée des équitables pionniers de Rochdale, l'expérience germanique des coopératives agricoles, d'épargne et crédit mutuel et par les coopératives de production en France. Enfin elle va se structurer à travers l'évolution des thèses développées qui vont de l'horizon de la réorganisation sociale à un découpage en secteur coopératif.

Références bibliographiques

Buchez, P. (1866). *Traité de politique et de science sociale*, Paris : Amyot.

Breton, Y. (2000). Charles Gide et l'entrepreneur, in *Les traditions économiques françaises*, Paris : CNRS.

Cabet, E. (1970 [1840]). *Voyage en Icarie*, Paris : Anthropos.

Desroche, H. (1976). Le projet coopératif : son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses déconvenues, Paris : Les éditions ouvrières, 464 p.

Desroche, H. (sous la direction de) (1977). Économie et sociologie des coopératives : textes et recherches pour une anthologie provisoire, *CIEM*, 413 p.

Desroche, H. (1975). *La société festive. Du fouriérisme écrit aux fouriérismes pratiqués*, Paris : Seuil.

Fourier, Ch. (1970). *Œuvres complètes*, Paris : Anthropos, édition anastatique, 11 vol.

Gide, Ch. (1893). Le mouvement coopératif français en France dans ces dix dernières années, *Revue d'économie politique*, n° 1, p.17.

Gide, Ch. (2000 [1898]). Principes d'économie politique, Paris : L'Harmattan, p. 547-548.

Mavrogianis, D. (1975). *L'association coopérative d'Amelakia (1780-1812)*. Contribution à l'histoire du mouvement coopératif grec, Paris, Thèse d'État.

Noumen, R. (2004). *L'historicité de la coopérative importée, Les rendez-vous de l'économie sociale et solidaire*, Châteauroux, IUT de l'Indre (Université d'Orléans), 69 p.

Noumen, R. (2008). Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe, « Histoire et Gestion Vingt ans après », *Revue Française de Gestion*, nov.-déc., 188-189, 271-282.

Noumen, R. (2009). Les revues coopératives : de l'horizon « rêvé » à l'horizon « revisité », 1840-1940, *Revue Sciences de Gestion. Management Sciences*, n° 68/2008, pp. 139-159.

Noumen, R. (2011). *La Coopérative Importée : historicité, contraintes, projet, pratiques et déconvenues*, Montréal : Les éditions de la Recherche, 2011, 114 p.

Owen, R. (1963). *Textes Choisis*, Paris : Ed. Sociales.

Pénin, M. (1997). *Charles Gide, 1847-1932, L'esprit critique*, Paris : L'Harmattan.

Perroux, F. (1965). *La Pensée économique de Joseph Schumpeter. Les dynamiques du capitalisme*, Genève : Librairie Droz.

Saint Simon, H. de (1969). *Le nouveau Christianisme et les écrits sur la religion*, Textes choisis et présentés par Henri Desroche, Paris : Seuil.

Saint Simon, H. (2012). *Œuvres complètes*, Paris : Presses Universitaires de France.

Seguy, J. (1968). *Utopie coopérative et œcuménisme. Peter Cornelisz Plockhoy van Zurik- Zee, 1620-1700*, Paris-La Haye : Mouton, 1968.

Vienney, C. (1981, 1982). *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris : CIEM, 336 p.

Robert NOUMEN

Docteur de l'Université Paris-Dauphine, il est actuellement maître de conférences HDR en Sciences de Gestion à l'Université de Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Il est également membre de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) CEPN-CNRS. Il poursuit ses recherches dans le domaine de la coopérative importée et en histoire de la pensée managériale, domaine sur lequel il a publié de nombreux articles dans des revues dédiées aux sciences de gestion.

Jean-Paul TCHANKAM

Docteur et HDR en Sciences de Gestion. Lauréat de l'Académie Nationale des Sciences Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Professeur-senior à KEDGE Business School Bordeaux, il enseigne le management stratégique et l'entrepreneuriat. Il est auteur de nombreux articles et publications dans des domaines variés.